



Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 10 juillet 2012 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes BAILLY – CHANUSSOT - NOTTIN - PARIS -

MM. FICHOT - GAUDRAY (arrivée à 20 h 50)- PASCAL – PION - STAPHANE.

Absents excusés : M. REGNAULT pouvoir dûment établi à Mme PARIS

Mme DECHAUME pouvoir dûment établi à M. GONNOT

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance : Fabienne PARIS

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 05 juin 2012.

Attribution des subventions aux associations communales pour 2012

- Ecole de Musique de Chalon Nord : Demande d'une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais liés à la mise en place de l'association. Montant demandé 200 €. Les statuts ont été déposés en préfecture.

- Association de Chasse « La louvière »: 382 €

- Association du football club (FCLV): 850 €

Changement de président – L'association fait part de difficultés à recruter de nouveaux adhérents.

- Tennis club: 300 €

Probablement dernière demande car les autres subventions et actions suffisent à couvrir les charges.

- Cyclo club : 400 €

- Don du sang : 450 €

Le bilan financier est stable mais l'association peut avoir des besoins supplémentaires dans le futur.

Subventions approuvées à l'unanimité

- ALDN :

Rappel repas du 13/07 : les inscriptions sont encore possibles jusqu'au 11/07

Demande de subvention pour la manifestation du 13/07 : deuxième budget prévisionnel présenté. Reste surcoût de 100 € pour l'animation et surcoût de 200 € pour l'artificier dont l'activité était assurée bénévolement jusqu'à cette année.

Le budget prévisionnel fait apparaître une subvention communale de La Loyère de 350 €. La demande est de couvrir les autres charges soit 1671 €.

Proposition d'attribution désormais la subvention sur présentation des factures des prestations.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Précisions : bilan financier présenté lors de la dernière assemblée générale affiche un déficit de 5000 € argumenté par les membres du fait de l'absence de subvention communale alors qu'eux-mêmes avaient avancé un non besoin de subvention

Ce déficit serait dû à des investissements réalisés et imputés sur le budget de fonctionnement de l'année et un manque à gagner du fait du montant des adhésions.

Alain Gaudray précise qu'une gestion normale amène à faire des investissements sur des excédents de fonctionnement de N-1 affectés aux investissements et mobilisés le jour de réalisation de la dépense.

Gilles Gonnot rappelle que la commune peut être sollicitée pour les besoins en équipement à mutualiser pour plusieurs associations.

Proposition : au vu du bilan financier et de la trésorerie, la proposition est de ne pas verser de subvention en 2012.

Approbation à l'unanimité.

Convention avec le football club chalonnais

Présentation de la convention par Dominique Fichot et des faits de l'année passée. Demande de calendrier des matchs dès que possible.

Renouvellement de la convention approuvé à l'unanimité.

Porte Verte

- Validation des tarifs de vente des produits postaux à la porte verte conformes aux tarifs de la poste.
- Tarif cartes postales : 0.50 € l'unité

Tarifs approuvés à l'unanimité

Rapport annuel d'assainissement 2011

Le rapport est mis à disposition pour prise de connaissance des informations contenues dans celui-ci. Une prestation de vérification des branchements lors d'une construction est réalisée depuis le partenariat avec la société Bertrand.

Personnel communal

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des changements d'affectation dans les services au 1^{er} septembre 2012 :

Mutation d'un agent de la garderie à l'école maternelle sur le poste d'ATSEM

Transfert d'un agent du restaurant scolaire à la garderie périscolaire

Recrutement d'une jeune de Fragnes au restaurant scolaire en contrat à durée déterminée de 12 mois. Cet emploi sera complété par le poste d'entretien des locaux de l'école gérés par le SIGEC.

Porte Verte : Transfert de l'agent en place à la commune pour un contrat à durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2012

Bilan association école de musique

Présence d'un membre du bureau de l'association

Le bilan de la réunion du 09 juillet avec les municipalités est présenté:

Proposition de la participation à charge de chaque commune à 600 €/élève.

Avis des communes :

Virey le Grand, Champforgeuil, Crissey : montant trop élevé – demande d'une subvention forfaitaire

La Loyère : montant trop élevé – subvention annuelle possible jusqu'à 100 – 150 €.

Alain Gaudray insiste sur le fait que l'association doit accepter toutes les subventions possibles et invite à solliciter le Conseil Général 71 qui subventionne 7% des dépenses de personnel pour l'association « le bateau ivre ».

Dominique Fichot rappelle que le positionnement des communes ne permettra pas de maintenir le niveau de prestation actuel.

Alain Gaudray rappelle que le fonctionnement communal de l'école de musique devait nous amener à contraindre les charges, donc à diminuer d'une façon ou d'une autre le niveau de prestation.

Gilles Gonnot préconise à l'association de différencier les tarifs à proposer.

Dominique Fichot souligne que la gestion de l'association doit se construire cette année afin de se projeter à plus long terme avec un nouveau mode fonctionnement.

Il rappelle que chaque commune dispose d'un siège de droit dans l'association.

Bernard Pion précise que la transmission des fondements de l'école de musique doit être assurée par un support communal sans ingérence.

Gilles Gonnot précise que les maires se chargent de prendre contact avec le Grand Chalon

La commune réaffirme son engagement sur 2 ans.

Questions diverses

- Location de salles : revoir le règlement pour le délai de réservation différencié entre les fragnois et les extérieurs. A inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil.
 - ✓ Alain Gaudray :
- barèmes homogénéisés sur les actions de la commission enfance notamment bourse et frais de garde cantine et garderie, ce qui permettra à un plus grand nombre de familles de bénéficier de l'aide garderie-cantine.
- Compétences du Grand Chalon : COP Social divisé en sous commissions puis en groupe de travail avec projet de compte-rendu des réunions.
- Fonctionnement du RAM : depuis le transfert de la compétence « petite enfance », les communes ne sont plus tenues informées de l'absence ou non des animateurs du RAM. Celui-ci est resté fermé à plusieurs reprises depuis janvier.

- La FACE a le projet d'aider les personnes âgées démunies, par l'ouverture de leurs boutiques à cette population. Le projet a été présenté au Grand Chalon sans retour enthousiaste de celui—ci.
 - ✓ Laurent Pascal
- Conseil Communautaire du 28/06 : présentation du PLH – Position d'abstention au vote.
- Gens du voyage : difficultés d'évacuation. Nécessité de faire les travaux rapidement afin d'empêcher le stationnement.
 - ✓ Corinne Bailly

Demande de construction d'un muret d'un habitant de la rue du clos du chêne.

- ✓ Dominique Fichot

Recenser les particularités ou attraits à visiter sur la commune.

La séance est levée à 23h00.